Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-202646_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-046

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TÉBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusé : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 27

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES ÉLUS AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLE

Rapporteur : **M. LESNÉ**

Le Conseil d'école est l'instance qui, notamment, vote le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions, dans le cadre du projet d'école, sur le fonctionnement de l'école primaire (actions pédagogiques, conditions de bonne intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, activités périscolaires, ...).

Il permet d'institutionnaliser une réunion périodique entre tous les acteurs de l'école (enseignants, représentants de la mairie, parents d'élèves, intervenants, ...).

Le Conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école qui en est le Président. Il représente le Ministre pendant toute la durée du Conseil d'école,
- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale y a assiste de droit sans voix délibérative,
- le Maire, ou son représentant, et un membre délégué désigné par le Conseil Municipal,
- les enseignants de l'école,
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées (RASED),
- les représentants des parents d'élèves,
- le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) chargé de visiter l'école. Nommé pour 4 ans par l'inspecteur d'académie, ce délégué apporte un avis extérieur sur le fonctionnement de l'école.

Vu l'article D.411-1 du Code de l'éducation,
Vu l'article L.411-1 du Code de l'éducation,
Vu les articles L.2121-21 L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation,
Considérant qu'il convient de désigner un membre de l'assemblée municipale et un représentant du Maire pour chaque école rheusoise

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-202646_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (20 Voix « Pour » et 7 Abstentions) *[M. DENIS ne prenant pas part au vote]* :

- désigne les représentants aux conseils d'école suivants :

	Représentant du Maire	Membre délégué
Ecole maternelle du Clos Joury	M. Philippe DENIS	Mme Anne LAYEC
Ecole élémentaire du Clos Joury		Mme Isabelle HALLIEZ-BERTHELO
Ecole maternelle de la Gabillais	Mme Sarah VANDENDRIESSCHE	M. Nathan DAUGAN
Ecole élémentaire de la Gabillais		Mme Anne LAYEC
Groupe scolaire de Moigné	M. Philippe DENIS	Mme Sarah VANDENDRIESSCHE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650 Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ